



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE  
07440 ALBOUSSIÈRE  
Tel : 04 75 58 30 64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D'ALBOUSSIÈRE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 octobre 2018**

**MEMBRES DU CONSEIL**

<b>En exercice</b>	<b>15</b>	<b>DATE CONVOCATION</b>
<b>Présents</b>	<b>11</b>	<b>22 octobre 2018</b>
<b>Absents</b>	<b>1</b>	<b>DATE D’AFFICHAGE</b>
<b>Absents excusés</b>	<b>3</b>	<b>22 octobre 2018</b>
<b>Votants</b>	<b>12</b>	

**L’AN DEUX MILLE DIX HUIT et le vingt-cinq du mois d’octobre à 20h**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PONTON Philippe, Maire,

Présents : Mesdames BERNARD Chantal, BOZZOLAN Cécile, LEGRAND Véronique, OSMUK Virginie et Messieurs ASTIER Gérard, CORBIN Maxime, COURBIS Bernard, DELARBRE Sébastien, NODIN Christophe PONTON Philippe, RAVAGE Raymond

Absents excusés : MME GARNIER Gabrielle (pouvoir OSMUK Virginie), LANCIAN Céline, DUPRET Dominique

Absent : GUILLOT Richard

Secrétaire de séance : BERNARD Chantal

\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l’ordre du jour, il s’agit de :

- Bilan de la saison touristique du camping 2018

Monsieur le Maire propose de supprimer un point à l’ordre du jour, il s’agit de :

- DM n°2 budget commune

Le conseil municipal accepte ces deux modifications à l’unanimité des membres présents.

\*\*\*\*

Avant de dérouler l'ordre du jour, les élus du conseil municipal accueillent Madame BAUDET Evelyn et Monsieur BAUDET Gérard pour la présentation conjointe avec Monsieur COURBIS Bernard de l'ouvrage « Mémorial d'Alboussière 1914-1918 » dont ils sont tous les trois les auteurs.

### **Approbation du procès-verbal :**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance précédente en date du 20 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **DECISIONS DU CONSEIL**

### **Délibération 2018 – 056**

#### **Mise en place du paiement par CB par internet pour les factures émises par la collectivité – recettes de la cantine scolaire**

Vu la délibération 2018-46,

La collectivité émet chaque année des factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du trésor public. Actuellement les usagers de la cantine scolaire peuvent payer soit par espèces, soit par chèque, pour l'inscription de leur enfant, dans le cadre de la régie de recettes de la cantine scolaire

Pour offrir de nouveaux services aux usagers des services de la commune, il est proposé d'envisager un mode de paiement automatisé : le paiement par carte bancaire par internet pour l'inscription à la cantine scolaire.

La Direction générale des Finances Publiques, met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (titres payables par internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et facture de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. Ce dispositif sera mis en œuvre sur le site internet de la commune et intégrera un serveur de télépaiement par carte bancaire.

Il permet pour l'utilisateur de ne plus utiliser de chèques ou numéraire tout en conservant l'initiative du paiement et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux tout en renforçant son image de modernité.

Vu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE la mise en place du paiement par carte bancaire par internet (dispositif TIPI) à partir du site internet de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents d'adhésion dont la convention d'adhésion

- DECIDE la prise en charge du coût de commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire et le cas échéant le coût d'adaptation de son portail et/ou avis des sommes à payer.

### **Délibération 2018 – 057**

#### **Périscolaire/Accueil du loisir du mercredi période de septembre à décembre 2018 – association « La Tribu »**

Il est rappelé que l'école publique d'Alboussière est revenue à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017/2018, ce qui a mis fin aux TAPS.

Il est également rappelé que la Communauté de communes Rhône Crussol a attribué au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une DSP à l'association « La Tribu » pour la mise en œuvre du contrat enfance/jeunesse dans le cadre de la compétence « petite enfance »,

Le cadre de l'enveloppe financière de la DSP qui leur a été attribuée, dans lequel s'inscrit l'accueil du loisir du mercredi, n'a pas pris en compte de l'évolution des rythmes scolaires de chaque commune concernée par l'activité de «La Tribu »,

Considérant que la décision de rétablir la semaine de 4 jours a été prise par la commune,  
Considérant que le surcoût s'élève à 112.82 € par enfant,

Considérant que le nombre d'enfants accueillis s'élève à 5 pour un montant total sur la période de 541.10 €

Vu la délibération 2018-038 et considérant que cette situation n'a pu être rétablie par l'association à la rentrée scolaire 2018-2019 notamment par la mise en place d'un règlement,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de soutenir financièrement à hauteur de 541.10 € pour la période de septembre à décembre 2018, l'association « La Tribu » pour l'accueil de loisir du mercredi en prenant en charge le surcoût lié aux inscriptions du mercredi

DEMANDE la mise en place d'un groupe de réflexion pour définir les conditions de prise en charge de l'année 2019

### **Délibération 2018 – 058**

#### **Convention d'occupation du domaine public**

##### **Annexe : projet de convention**

La commune est sollicitée par les commerçants ambulants pour pouvoir occuper le domaine public afin d'y installer temporairement leurs activités.

Considérant la nécessité d'encadrer l'occupation du domaine public, pour des raisons de sécurité et de bonne gestion de l'occupation des dits lieux publics d'implantation,

Il est proposé de mettre en place une convention d'occupation du domaine public dès lors que le conseil municipal autorise une installation d'activité, pour régir les conditions d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place une convention d'occupation du domaine public entre la commune et les commerçants afin d'encadrer la mise à disposition des lieux publics aux commerces et activités ambulants

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

#### **Délibération 2018 – 059**

#### **RAPPORT CLERCT CCRC 2018**

#### **Annexe : rapport CLECT CCRC 2018**

Monsieur Le Maire expose.

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C définissant le mécanisme des attributions de compensation dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Vu le transfert des compétences Parentalité et Relais d'Assistantes Maternelles au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Considérant que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) dans laquelle chaque commune est représentée par un ou deux délégués, s'est réunie le 04 septembre 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

#### **Délibération 2018 – 060**

#### **Désignation d'un membre pour siéger à la conférence intercommunale du logement**

Vu l'arrêté conjoint n°07-2018-04-03-008 fixant la composition de la conférence intercommunale du logement (CIL) de la communauté de communes RHONE CRUSSOL,

Considérant que ces membres pour le collège 1 sont notamment les maires de l'ensemble des communes membres de l'EPCI ou leurs représentants,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE que Monsieur Maxime CORBIN, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune délégué aux affaires sociales, siège à cette instance.

### **Délibération 2018 – 061**

#### **Projet de vente – une partie de voie publique communale – quartier de l'Eculier**

#### **Annexe : projet de plan de situation et cadastre**

Monsieur le Maire expose le projet de vente d'une partie de la voie publique identifiée sur le cadastre joint au particulier propriétaire de la parcelle juste à côté,

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente au m<sup>2</sup> de cette parcelle à 45€/m<sup>2</sup> et identifie la surface à vendre à ce jour d'environ 131 m<sup>2</sup>. Ce dernier point pourra évoluer.

Monsieur le Maire propose également que la totalité des frais afférents à l'acquisition de cette parcelle, notamment, les frais de géomètre et de notaire soit à la charge de l'acquéreur,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession de cette parcelle dans le cadre de ce projet, compte-tenu de la continuité immédiate de l'actuel terrain du propriétaire et de la parcelle de la commune,

FIXE le prix du m<sup>2</sup> à 45 € pour une surface à vendre provisoire de 131 m<sup>2</sup> (peut évoluer), soit un prix de vente provisoire de 5 895 €

DIT que la totalité des frais afférents à l'acquisition de cette parcelle, notamment, les frais de géomètre et de notaire sera à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

### **Délibération 2018 – 062**

#### **Déclassement du chemin rural non cadastré sur la parcelle n° AC258 en chemin privé**

Vu l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle n° AC40 appartenant à un particulier dans le but d'étendre l'espace dévolu à la déchetterie,

Vu le plan d'arpentage délimitant les nouvelles limites de propriété et approuvé par les deux parties,

Considérant qu'un chemin rural non cadastré, donc relevant du domaine public, traverse la nouvelle parcelle acquise par la commune,

Il convient de déclasser le dit chemin rural de part et d'autres la nouvelle délimitation afin qu'il devienne un chemin privé.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement du chemin rural non cadastré en chemin privé

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

### **DECISIONS DU MAIRE**

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n°15-2014 en date du 10 avril 2014

Le Maire informe des actes pris en vertu de la délégation depuis le 28 juin 2018, date du précédent conseil :

n°2018-D011 : La commune a contracté une assurance chez Groupama pour assurer le tracteur mis à disposition de la commune pour une cotisation d'un montant de 124.67 € TTC pour la période du 29/09/2018 au 31/10/2018.

n°2018-D012 : La commune a fait éditer 50 exemplaires de 100 impressions couleurs du « Mémorial d'Alboussière 1914-1918 » à l'occasion du centenaire de la grande guerre, pour un montant de 684 € TTC.

### **POINTS ABORDES**

Retours sur l'AG du sou des écoles :

Nouvelle équipe en place depuis la rentrée

Fleurissement de la commune

Objectif 1 étoile : la commission CAUE est passée et le bilan est plutôt positif. La commune a du potentiel, l'aménagement paysager est à structurer et moderniser pour répondre aux attentes des administrés et touristes.

CCAS

Opération brioches 2018 : 360 brioches vendues

Collecte alimentaire : 80 kg de denrées collectées

La mobilisation et le soutien ont été forts cette année.

Il est noté un effort à faire sur la communication pour les années à venir.

PLU :

Les zonages sont à voter avant la fin de l'année

Camping :

Saison touristique mitigée :

- l'été a mis du temps à s'installer
- de la maintenance a dû être réalisée pendant la période d'ouverture du camping ce qui a entraîné un manque à gagner.
- Il est proposé la mise en place d'un groupe de travail sur le développement stratégique de l'économie du camping. Les élus intéressés pour participer sont :

Philippe PONTON

Maxime CORBIN

Véronique LEGRAND

Christophe NODIN

Sébastien DELARBRE

Chantal BERNARD

Gérard ASTIER

**AUTRES POINTS SOULEVES/DECISIONS**

1- L'accueil du loisir du mercredi – association La Tribu

La question est posée de savoir quand la DSP de la CCRC pourra prendre en charge l'accueil du loisir du mercredi.

Afin de réfléchir à la façon dont doit se positionner la mairie dans les modalités de financement, un focus sur la tarification actuelle pratiquée aujourd'hui par l'association sera fait au prochain conseil.

**QUESTIONS DIVERSES**

Projet du jardin partagé :

Aménagement du terrain sous le centre de services

Signalétique zone de la Chalaye :

La route qui dessert la zone d'activités ne porte pas encore de nom, celui-ci sera voté au prochain conseil.

Entretien du monument aux morts : à prévoir

Cartographie de la commune : Au vu du nouvel adressage, l'actuel plan de la commune est à actualiser, la recherche de devis est lancée.

Fin de la séance à 23h05



A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink. The signatures include:

- A large, stylized signature in black ink at the top right.
- A signature in black ink below it, possibly reading "Alger".
- A signature in black ink below that, possibly reading "Noël".
- A signature in black ink at the bottom right.
- A signature in blue ink at the bottom left, possibly reading "Stephane".
- A signature in black ink at the bottom center, possibly reading "Jugot".
- A signature in black ink on the left side, possibly reading "LBE".
- A signature in black ink in the middle left, possibly reading "Noël".
- A signature in black ink in the middle right, possibly reading "Noël".